

Le mercredi 9 juin 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Covid-19 :

### Evolution des mesures de restrictions : conditions d'application et contrôles renforcés

Grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, la stratégie de levée progressive des restrictions pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 se poursuit avec une nouvelle étape à compter de ce mercredi 9 juin.

Dans ce contexte et afin de conforter la tendance à la baisse de la circulation du virus, le respect des gestes barrières demeure indispensable.

Les mesures gouvernementales annoncées permettent, dès ce mercredi 9 juin :

- **La réouverture des cafés et restaurants en intérieur dans le respect d'une jauge limitée à 50% de la capacité d'accueil**, en extérieur : 100% de la capacité ; consommation sur place, assis, dans la limite de **six personnes par table**
- **L'ouverture des commerces et marchés couverts dans le respect de 4m<sup>2</sup> par client**
- **La réouverture des établissements sportifs dans le respect d'une jauge limitée à 50%**
- Cinémas, salles des fêtes, chapiteaux et festivals de plein air assis : respect de 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes par salle. Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
- **Le couvre-feu décalé à 23h00**

**Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits dans l'espace public ainsi que la consommation d'alcool (hors terrasses).**

Les forces de l'ordre seront engagées afin de s'assurer du respect des nouvelles mesures en vigueur et ce dès ce mercredi 9 juin 2021.

**Toute infraction sera systématiquement verbalisée.**

**Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et Frédérique Camilleri, préfète de police des Bouches-du-Rhône, appellent à la responsabilité individuelle de chacun.**

#### **Contacts Presse :**

Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône : [pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)